



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées



Piste cyclable
Bleesbruck – Tandel – Fohren

1^{er} coup de pelle de la PC22 entre Bleesbruck, Tandel et Fohren 6 mars 2026

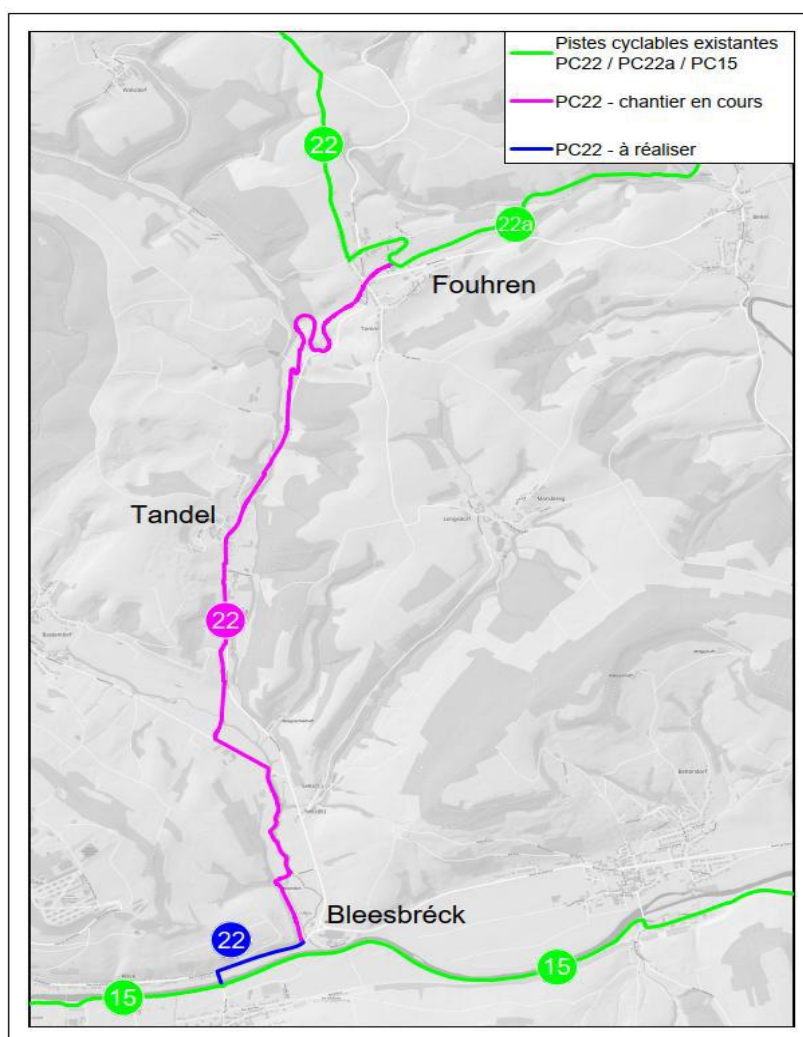
Dossier de presse



SOMMAIRE

Plan de la PC22	3
Descriptif général	4
Descriptif des travaux	5
Chiffres-clés	7
Organigramme général	7





• Descriptif général

L'itinéraire de la PC22 présente une importance majeure tant pour son intérêt historique que pour son attrait touristique. En effet, la piste empruntera en grande partie le tracé de l'ancienne ligne ferroviaire « Benni », qui a relié les villes de Vianden et Diekirch jusqu'à sa mise hors service en 1948. L'ancien tunnel ferroviaire de 170 mètres situé à Fouhren, sous le croisement de la N17 avec la N17B, sera réactivé et constituera l'un des points forts de ce parcours. Les cyclistes pourront bénéficier d'un itinéraire à la fois sûr et pittoresque, en passant par la forêt ou en longeant par exemple le cours d'eau de la Blees.

Par ailleurs, via les PC22a et PC3, il sera également possible de rejoindre la ville de Vianden en empruntant des sections de l'ancienne voie ferrée, rétablissant ainsi la liaison historique et assurant une liaison cyclable sécurisée entre les centres touristiques de Diekirch et de Vianden. En outre, la PC22 relie d'ores et déjà Fouhren à Lellingen en passant par les communes de Pütscheid et de Parc Hosingen.

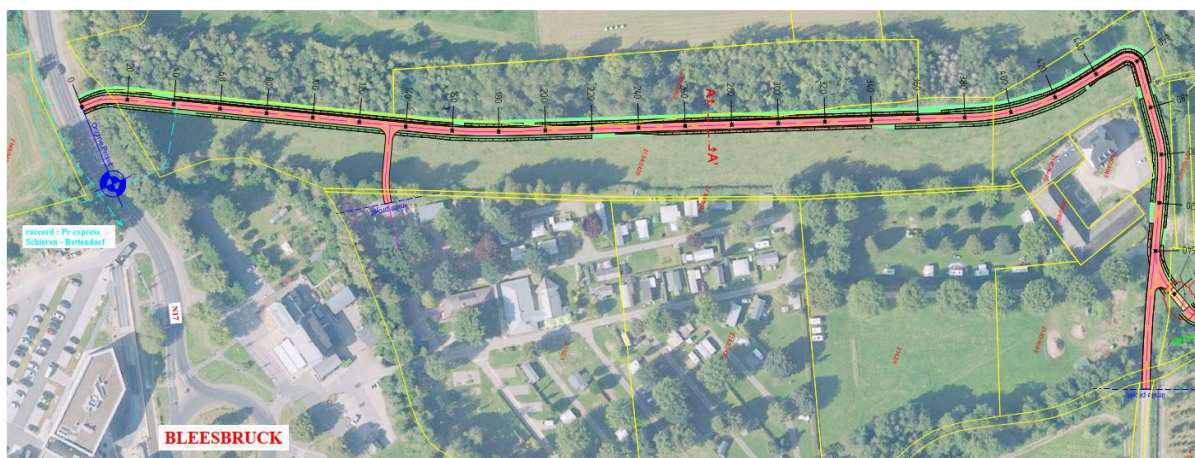
Les travaux relatifs à la section reliant les lieux-dits Bleesbruck et Selz aux localités de Tandel et Fouhren ont débuté le 26 janvier 2026. Afin de clôturer au plus vite le projet, des travaux seront effectués en même temps à Fouhren et à Bleesbruck.

Au cours de l'année prochaine et dans le cadre de l'aménagement de la N17 « rue Clairefontaine » de Diekirch à Bleesbruck, un allongement de la PC22 assurera l'accès vers l'itinéraire cyclable PC15. Le tronçon de la PC22 jouera dès lors un rôle déterminant dans la densification du réseau cyclable, en assurant des liaisons stratégiques vers le nord et vers le sud du pays avec les infrastructures déjà existantes.



- **Descriptif des travaux**

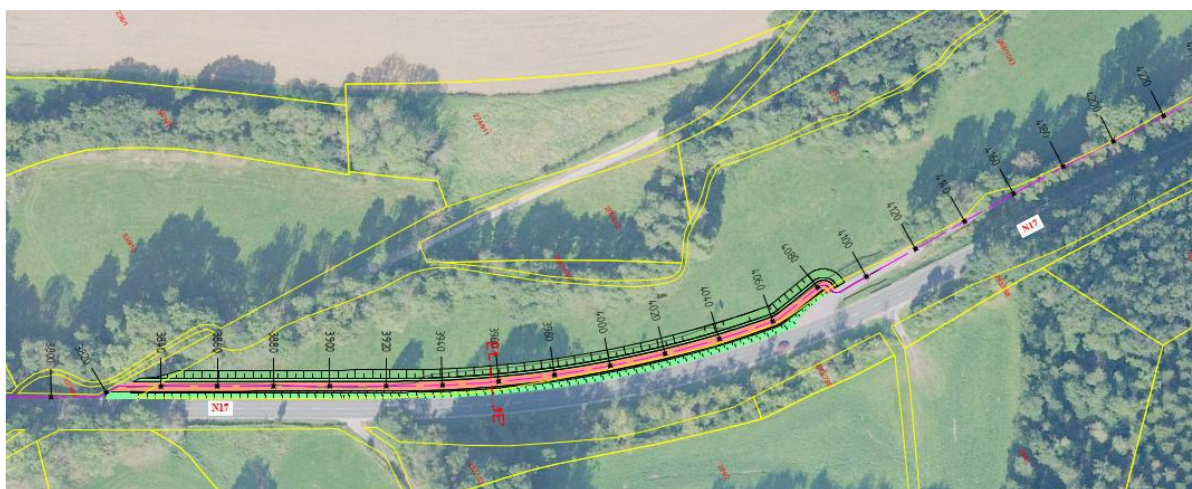
Entre le lieu-dit Bleesbruck et la Bleesmillen, une nouvelle construction longera le bas du talus boisé. Au niveau de la Bleesmillen, un pont en béton armé sera construit afin de permettre le franchissement d'un ruisseau dégorgeant dans le cours d'eau de la Blees. Ensuite, la PC22 sera réalisée par une nouvelle construction longeant le cours d'eau de la Blees jusqu'au lieu-dit Selz.



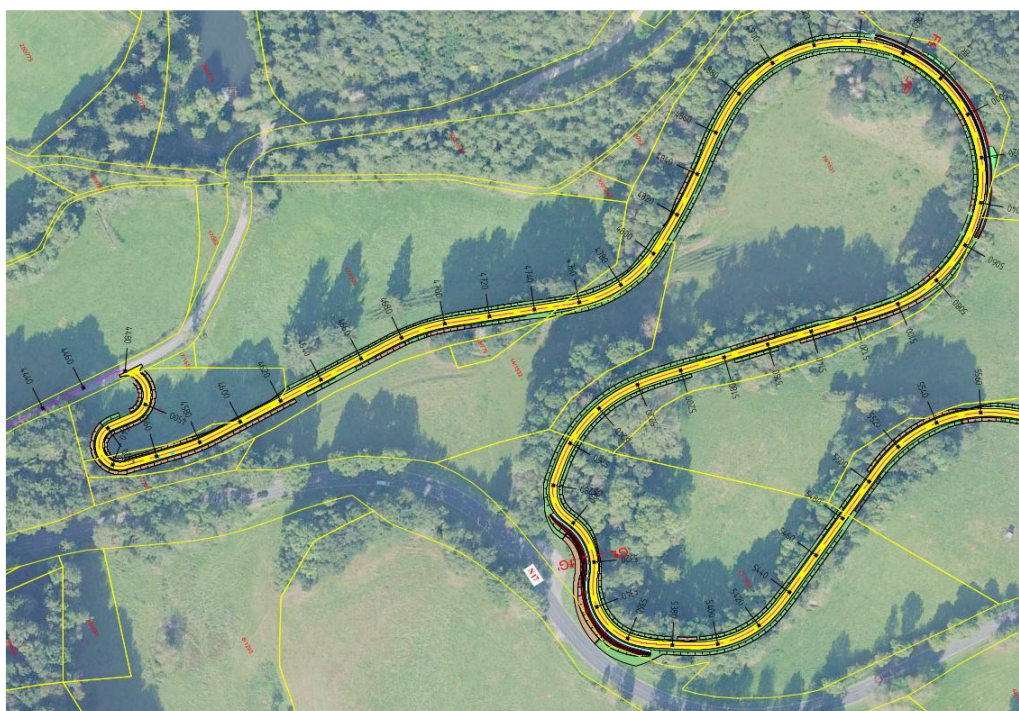
Une nouvelle construction de la PC22 reliera le lieu-dit Selz avec le croisement des CR353 et CR353B. Celle-ci suivra parallèlement le tracé du CR353, tout en respectant une distance minimale de 1,75 m entre le bord chaussé de la route et le bord chaussée de la piste cyclable. Après un segment de 300 m sur le CR353B, signalisé par un marquage sur chaussée, une nouvelle section d'une longueur de 220 m sera réalisée.

La traversée de Tandel se fera en grande partie sur des chemins existants moyennant deux courtes ouvertures à neuf afin de relier les assises existantes.

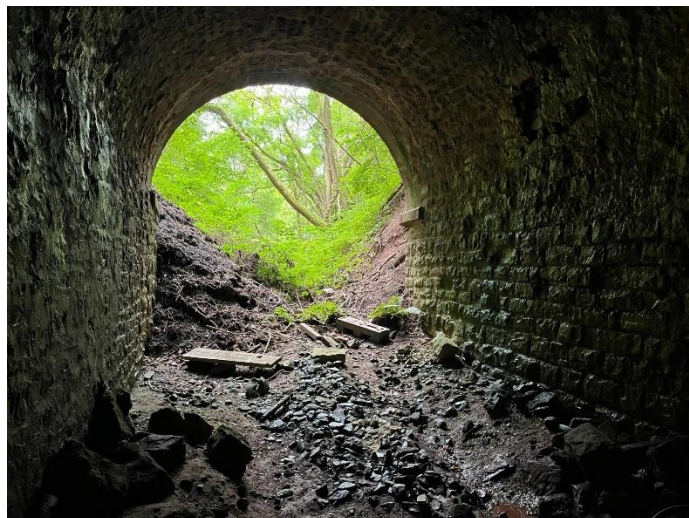
Une nouvelle section parallèle à la N17 sera construite sur une longueur de 260 m. Elle sera séparée de la route par une bande de verdure de 2,50 m et reliera la PC22 à une section par un chemin agricole.



À partir de « Ronnwies », la piste cyclable empruntera le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer «Benni». Pour ce faire, celle-ci devra être reconstruite. Puisque cette partie se trouve dans une zone boisée et humide, la couche de roulement sera réalisée en béton de ciment.



Le tunnel situé sous le carrefour de la N17 avec la N17B a été réhabilité en 2017. La couche de roulement devra être construite en béton et aura une largeur de 2,50 m.



À Fouhren, le raccordement au tronçon existant de la PC22 se fera par l'intermédiaire d'une nouvelle piste d'une largeur de 3,50 m.

Dès lors que la piste cyclable emprunte le CR353B, les assises existantes traversant la localité de Tandel et le chemin agricole menant à la « Ronnwies », des réaménagements de ces tronçons seront nécessaires. L'ampleur des interventions à réaliser — allant d'un simple raclage jusqu'à l'extraction complète du coffre de la chaussée — dépendra de la nature et de l'état de chaque tronçon.

Les tronçons nouvellement construits auront une largeur de 3,50 m à l'exception de la traversée de la localité de Tandel qui sera limitée à 2 m, en raison de la proximité immédiate de la N17 d'un côté et de la présence de talus importants respectivement de terrains privés situés de l'autre côté.

En complément de ces travaux et afin de garantir la sécurité des cyclistes, il s'avère nécessaire de sécuriser le carrefour formé par la N17 et le CR353B en réduisant la bifurcation du CR353B, créant ainsi une mesure d'apaisement du trafic. Par ailleurs, pour garantir la largeur minimale requise pour la piste cyclable, un îlot existant sur la N17 à Tandel devra être enlevé et reconstruit sous forme d'une chicane asymétrique déplacée 80 m plus loin. Cet îlot aura une longueur de 15,50 m et une largeur de 3,50 m.

- **Chiffres-clés**

- Début des travaux : 26 janvier 2026
- Fin des travaux : 24 août 2027
- Longueur du tronçon : 6.177,50 m (4.232,50 m nouvelles constructions et 1.945 m assises existantes)
- Coûts : 3.146.805,09 € TTC

- **Organigramme général**

- Maître d'ouvrage : ministère de la Mobilité et des Travaux publics
- Maître d'œuvre : Administration des ponts et chaussées / Division de la Voirie de Diekirch (DVD)
- Entreprise : Association momentanée Kisch Constructions (Medernach) & Entreprise Vinandy (Vianden)

